

VENCE

Jeudi 5 avril 2018

CONFÉRENCE SUR LES DÉGATS DU CHARANÇON ROUGE DANS LES PALMIERS*

* « *Le palmier dans l'aménagement urbain et son économie* » par Patrice MIRAN, Premier Adjoint responsable du Développement durable, de la Transition énergétique, des Travaux et de la Mobilité, des Relations avec les associations environnementales.

Ce jeudi 5 avril 2018 à 19h au cinéma Casino de Vence, nous avons pu assister à des projections, témoignages, informations et questions/réponses sur la lutte contre le charançon rouge qui met en danger nos palmiers.

- L'intérêt du palmier, image de carte postale de la Côte d'Azur : faible emprise au sol grâce à des racines courtes et compactes qui évitent la déformation de la voirie alentours, production d'ombre sans gêne à hauteur d'homme ni feuilles à ramasser.

- Le cas de la Mauritanie où l'éradication du charançon rouge est en très bonne voie.

- Lancement de la lutte collective à Vence en 2017

- La lutte collective contre le charançon : une nécessité.

- Retour d'expérience de la Communauté.

* « *Agglomération Var Estérel Méditerranée* » par Frédéric FERRERO, directeur du service Environnement de la CAVEM (Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée) et responsable technique d'ARECAP (Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon rouge et de l'Assainissement des Palmiers).

En 2017, 4644 palmiers ont été traités, dont 4126 d'entre eux privés, et 518 publics sur le territoire de la CAVEM, regroupant les cinq communes suivantes : Les Adrets de l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël. Plus de 2400 propriétaires privés se sont engagés à faire traiter leurs palmiers dans le cadre d'ARECAP.

* « *L'intérêt de la lutte collective* » par Daniel Chabernaud de Propalme 83.

* Christian Gogno, Jean-Luc Peter, Raymond Gallo pour « *Les Palmiers du Pays Vençois* ».

État de l'opinion dans des zones non couvertes par la lutte collective

* Muriel Chabert, Conseillère municipale déléguée chargée des espaces verts, des jardins, de la signalétique, de l'esthétique urbaine, de la publicité et de l'affichage dans la commune de Grasse.

* L'arrêté municipal de Vence : Stéphane Neveu pour la police municipale.

Les résultats d'ARECAP sur la CAVEM et de Palmiers 06 sur le Pays vençois, basé sur une des stratégies de l'arrêté ministériel et de plusieurs communes des Alpes-Maritimes, démontrent qu'une organisation de la lutte avec les particuliers est tout à fait réaliste, que les surcoûts engendrés pour les municipalités sont compensés et qu'elle entraîne, au contraire, d'importantes économies sur les budgets d'assainissement, d'abattage et de remplacement des palmiers infestés, tout en permettant la sauvegarde du patrimoine végétal et l'élimination du risque sur les personnes et les biens que font courir les palmiers infestés.

Les propriétaires sont de plus en plus conscients de l'impasse d'une stratégie individuelle et souhaitent l'investissement des communes afin de pouvoir bénéficier de la tarification des traitements au tarif très avantageux de 72€ par an et par palmier, et agir dans une lutte collective sans laquelle rien ne serait possible.

Dans le cadre de la démarche proposée, le zéro phyto, dont légalement aucune des trois stratégies de traitement ne peut se targuer, doit être mis entre parenthèses conformément à la législation, pendant une durée maximale de trois à cinq ans. Ce temps est nécessaire pour obtenir la régression massive du ravageur.

Il est très encourageant de constater qu'un nombre croissant de municipalités adhèrent à cette dynamique sous l'impulsion d'associations dotées de très faibles moyens, mais dont le travail est remarquable.

Actuellement, la ville de Vence a été rejointe dans cette démarche par Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup, Le Cannet, Villeneuve-Loubet et Gattières. Trois nouvelles communes sont en train de les rejoindre : il s'agit de La Gaude, Saint-Jeannet et potentiellement La Colle-sur-Loup. Grasse et Roquefort-les-Pins sont actuellement à l'étude.

Une conférence très intéressante sur un sujet qui nous concerne tous, où l'on peut constater avec plaisir et fierté que l'association « Les Palmiers Vençois » draine avec succès de nombreuses villes et villages alentour, et dont nous allons suivre l'évolution en espérant que les communes non encore engagées suivront le même chemin.

Emmanuèle PILLARD-LE BRETON